

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 février 2018

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 05 février 2018, s'est réuni le 19 février 2018 à 20h30 à la Mairie, sous la Présidence de M. Marcel TEDESCO, Maire.

Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, HEQUETTE Michel, ROZAIRE Anne, DURAND Pascal, ROUSSEAU Dominique, ARGENTON Michelle, CARDOT Marie-Claude, ~~GREINER Cathy~~, COUSIN Philippe, POIRSON François, MEYER Christine, MOLL Patrice, CELKA Marie-Odile, NOISETTE Laurent, GERARDIN Olivier, MILBACH Corinne, ~~BURTIN Clémence~~.

Etaient excusé(e)s : Cathy GREINER, Clémence BURTIN

Procurations :

- GREINER Cathy à DURAND Pascal
- BURTIN Clémence à ARGENTON Michèle

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

N°01/2018 - ACQUISITION DE 3 TABLEAUX POUR LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire rappelle qu'après la réfection de la salle de Conseil Municipal, les élus ont souhaité habiller l'escalier d'une série de tableaux représentant la devise de la République.

La Municipalité a demandé à un jeune originaire de la commune, Timothée LEBLOND étudiant à l'école d'enseignement artistique à Metz, de créer un triptyque ; trois tableaux pour représenter 3 personnages évoquant les valeurs de la République. Après discussions et votes, les élus ont arrêté leur choix des personnages : Simone VEIL, l'Abbé PIERRE et Robert SCHUMAN. Ces tableaux au format de 80x80cm chacun, seront placés côte à côte. Ces créations seront acquises sur la base de 250 € par tableau auprès du jeune artiste, soit un montant total de 750 € destinés à couvrir l'ensemble de ses fournitures pour cette réalisation particulièrement originale.

Le Maire rappelle succinctement la biographie de ces trois personnages :

Simone VEIL est née le 13 juillet 1927 à Nice dans une famille juive. Arrêtée avec sa famille par la Gestapo en 1944, elle est alors transférée dans différents camps dont Auschwitz et Bergen-Belsen. Elle et ses deux sœurs sont les seules survivantes. Après la guerre, elle entame des études de droit et entre dans la Magistrature. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing la nomme ministre de la santé jusqu'en 1979.

C'est à elle que l'on doit la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), dépénalisant l'avortement. Simone VEIL a fait face alors à de nombreuses menaces et intimidations mais ce combat lui a apporté une grande popularité. Présidente du parlement européen de 1979 à 1982, elle sera, par la suite, ministre des affaires sociales, de la santé et de la Vieillesse en 1993 puis membre du conseil constitutionnel entre 1998 et 2007. En dehors de la vie politique, elle a été également Présidente de la fondation pour la mémoire de la shoah et, en 2010, Simone VEIL entre à la prestigieuse académie française. Elle est décédée le 30 juin 2017, à l'âge de 89 ans.

Henri GROUÈS, dit l'abbé Pierre, né le 5 août 1912 à Lyon et mort le 22 janvier 2007 dans le 5^e arrondissement de Paris, est un prêtre catholique français d'abord capucin puis du diocèse de Grenoble (1939), résistant, député de Lunéville, fondateur du mouvement Emmaüs (organisation non-confessionnelle de lutte contre l'exclusion) comprenant la Fondation Abbé-Pierre pour le logement des défavorisés et de nombreuses autres associations, fondations et entreprises de l'économie sociale, en France.

Jean-Baptiste Nicolas Robert SCHUMAN est né le 29 juin 1886. Par sa ténacité et son courage, Robert SCHUMAN a su faire évoluer les mentalités, permis l'ouverture de nouveaux horizons et orienté nos regards vers un bel avenir à inventer et à construire... Le 9 mai 1950, cinq ans presque jour pour jour après la capitulation du 3^{ème} Reich, il propose à l'Allemagne, dans une déclaration restée historique, de participer, sur un pied d'égalité, à une "Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier". Jusqu'à la fin de sa vie politique, Robert Schuman se fait le pèlerin de l'Europe. Il devient président du Mouvement européen de 1955 à 1961 et, de 1958 à 1960, le premier Président du Parlement européen, lequel lui décerne, à la fin de son mandat, le titre de "Père de l'Europe". Robert SCHUMAN s'éteint à soixante-dix-sept ans le 4 septembre 1963 dans sa maison de Scy-Chazelles en Moselle.

Suite à cet exposé, le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- DE DONNER SON ACCORD sur l'acquisition de ces trois tableaux pour un montant de 750 € afin d'agrémenter la montée d'escalier à la salle d'honneur de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°02/2018 - ACCORD SUR MISE EN CONCURRENCE CONTRATS CDG54 POUR LES RISQUES STATUTAIRES ET LE RISQUE PREVOYANCE

Le Maire rappelle que, dans le cadre des délibérations en date du 26 septembre 2012 et du 23 juin 2014, le conseil municipal avait passé deux contrats respectivement pour le risque prévoyance auprès de la Mutuelle Nationale des Territoriaux et pour le risque statutaire auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Or, ces deux contrats arrivent à échéance fin 2018.

Le Maire rappelle l'intérêt de la commune de souscrire ces contrats par le biais du centre de gestion 54 afin d'avoir une surface géographique suffisante et une quantité de cotisants importante pour bénéficier de taux négociés.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de donner mandat au centre départemental de gestion de la Meurthe et Moselle pour le lancement d'une consultation destinée à les renouveler pour une durée de 4 ans pour ce qui concerne le risque statutaire et de 6 ans pour le risque prévoyance. Par ailleurs, l'assemblée délibérante doit également valider les nouveaux taux concernant la prévoyance mis en place par avenant en 2018 dans l'attente de la mise en consultation prévue en 2019, à savoir 2,06 % du traitement brut indiciaire contre 1,73 % auparavant pour l'option retenue actuellement par les élus à savoir : indemnités journalières, rente invalidité, complément de retraite. En contrepartie, la collectivité ajustera éventuellement sa participation au titre de la prévoyance fixée actuellement à 14 € par mois et par agent.

Le Maire précise enfin que cette décision de lancer des nouveaux marchés n'engage pas la collectivité qui devra décider, par une nouvelle délibération, d'adhérer ou non au contrat groupe après avoir pris connaissance des modalités et du coût de cette adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°03/2018 : DEGREVEMENT POUR LOCATION DU FOYER SOCIOCULTUREL

Le Maire fait part à l'assemblée d'une réclamation qu'il a reçue de la part de Mme VOIRIOT, domiciliée à FLAVIGNY-sur-MOSELLE, 1, Place de La Fontaine, lors de la location du 15 et 16 décembre dernier car le lave-vaisselle est tombé en panne et qu'elle n'a donc pas pu en bénéficier.

Il rappelle que, suite à des désagréments au niveau de l'éclairage et de l'alimentation en gaz, des locataires avaient bénéficié d'un dégrèvement de 50 % de leur location en 2016. Compte-tenu de ces désagréments qui sont de la responsabilité de la commune et, à titre d'égalité de traitement, le Maire propose de pratiquer un dégrèvement identique de 50 % sur la location précitée, à savoir ramener exceptionnellement son tarif à 125 € contre 250 €.

Le Maire précise que le lave-vaisselle a depuis été réparé et que la remise en état du foyer devrait normalement limiter ce type de difficulté lors des futures locations.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°04/2018 : ACQUISITION PARTIELLE DE LA PARCELLE n°288 section AH appartenant à M.Gérard COLNAT

Le Maire fait part à l'assemblée municipale des problèmes de défense incendie que la collectivité rencontre au niveau du Petit Rouau car le poteau d'incendie actuel est défectueux et ne peut être remplacé car il se situe au-dessous d'une ligne électrique.

En conséquence, il a sollicité la Société Lyonnaise des Eaux qui suggère d'implanter une nouvelle borne sur une propriété privée à proximité de la conduite d'alimentation.

En accord avec le propriétaire actuel, la transaction se fera sur la base de 20 € le m² pour une surface de 82 m², soit un montant total de 1 640 € compte-tenu de sa situation en zone NTa (zone naturelle habitée avec possibilité d'évolution des constructions).

En conséquence, le Maire souhaite que le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** sur l'acquisition partielle de la parcelle AH 288 appartenant à M. COLNAT pour un montant de 1 640 € hors droits et taxes,
- **INSCRIVE** les crédits correspondants à cette acquisition et aux frais y attachés, soit 2 500 € sur le programme n°06/2009,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte d'acquisition et charge Me FRANCOIS, Notaire à ST NICOLAS DE PORT d'établir l'acte correspondant.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°05/2018 : AUGMENTATION DE LA REGIE DE RECETTES

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 octobre 1985, le conseil municipal avait institué une régie d'avance et une régie de recettes en vue de faciliter l'acquittement direct des petites dépenses ainsi que le recouvrement des menus produits, exclusivement en numéraires.

Par délibération en date du 11 décembre dernier, l'assemblée délibérante a décidé d'inclure des nouvelles modalités de location dans son règlement et notamment le versement d'un acompte de 50 % du montant de la location du foyer socioculturel lors de la réservation. Or, le montant maximum d'encaissement autorisé dans le cadre de la régie de recettes s'élevait à 152,52 € soit 1 000 francs au moment de son institution.

En conséquence, le Maire souhaite que le conseil municipal :

- **ACCEPTE**, sous réserve de l'accord du comptable de St Nicolas de Port, de fixer le plafond d'encaissement des recettes à 1220 €, correspondant au montant moyen des recettes encaissées mensuellement par le régisseur sans nécessité de cautionnement,

- AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant cette augmentation de valeur de l'encaissement de la régie de recettes.

ADOpte à L'UNANIMITE

N°06/2018 : DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE PROJET INTERGENERATIONNEL

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 11 décembre dernier, l'assemblée délibérante a approuvé l'aménagement d'un quartier intergénérationnel et adopté un programme pluriannuel d'investissement pour ce projet.

Il rappelle également les engagements pris par l'équipe municipale avant son élection et notamment le volet concernant le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie qui se déclinait en plusieurs points :

- Accompagner les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours de vie en soutenant la crèche multi accueil
- Envisager la création d'une résidence logements pour permettre aux personnes âgées de vieillir au village,
- Permettre l'installation de nouveaux habitants pour renouveler la population afin de maintenir les infrastructures actuelles ...

Il présente ensuite succinctement les différentes composantes du projet décliné au niveau du PLU dans le cadre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation n°3 intitulé "Centre Bourg / Cœur d'équipements" qui consiste à rassembler en un même lieu des accueils de public différent en favorisant les contacts et les rencontres entre les différentes générations.

Le projet se compose de :

- **Un volet habitat :**

- ✓ 16 terrains à bâtir d'environ 265 m² chacun situés en zone inondable du PPRI de la Moyenne Moselle. L'aménagement doit être compatible avec le règlement du PPRI (niveau habitable au-dessus de la côte de crue centennale, privilégier les constructions sur pilotis, pas de remblais, récupération des eaux pluviales par des dispositifs appropriés, traitement paysager des parkings permettant l'infiltration, ...),
- ✓ Une dizaine d'appartements "séniors" d'une superficie de 821 m² dans le cadre de la rénovation du presbytère et d'une construction neuve au-dessus de l'espace partagé.

➤ **Une partie équipements :**

- ✓ un espace multi-accueil petite enfance de 250 m2 qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche actuelle en la portant à 18 places,
- ✓ un espace culturel partagé de 252 m2 destiné à la rencontre entre générations, la présence d'un coin lecture et des animations culturelles, ...

➤ **De nombreuses infrastructures :**

- ✓ Création d'une liaison douce qui relie l'extrémité du village au centre urbain (371 m2), 46 places de stationnement hors voirie publique, 2382 m2 de voirie et de trottoirs, 510 m2 d'espaces verts, 500 ml de réseaux divers.

Après avoir rappelé succinctement les composantes de ce quartier intergénérationnel, le Maire souhaite aborder l'aspect financier du projet. Il rappelle la difficulté pour une commune de notre taille de porter une opération de cette envergure sans compromettre la situation financière de la collectivité.

En conséquence, une étude budgétaire a été confiée au Cabinet Exfilo afin de mesurer les capacités financières de la commune en matière d'investissement et de recours à l'emprunt. Une étude complémentaire a également été demandée au Cabinet pour rechercher les cofinancements potentiels du projet intergénérationnel par d'autres structures et notamment la CC Moselle Madon.

Sur la base de ces deux documents, la commission finances propose d'établir une autorisation de programme (AP) estimée à 2 500 K€ qui permettra de boucler le financement des appartements "séniors" et des équipements publics liés à ce projet (crèche et espace partagé). Cette autorisation financière s'étalera sur 4 années (2018-2021) dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI). Elle ne devrait pas mettre en péril l'équilibre financier de la collectivité si l'Etat tient ses promesses en matière de compensation de la taxe d'habitation et que le recours à l'emprunt de la commune ne se trouve pas réduit. Le Maire présente ce plan pluriannuel d'investissement qui confirme une possibilité d'autofinancement du projet à hauteur de 900 K€, un recours à l'emprunt pour 800 K€, la vente de biens immobiliers ou d'apport en numéraire pour 350 K€ et, enfin, la perception d'aides financières estimées à minima à 450 K€.

Les chiffres ci-dessous sont présentés en k€

Type de financement	2018	2019	2020	2021	Totaux
Autofinancement	300	200	200	200	900
Emprunt	200	200	200	200	800
Cessions immobilières ou apport	0	0	200	150	350
Subventions	0	150	150	150	450
Total :	500	550	750	700	2500

La première partie de ce PPI sera inscrite au budget 2018 afin de lancer les études de maîtrise d'œuvre permettant d'affiner le projet sur la base de l'étude programmatique établie par STUDIOLADA.

Après cette présentation détaillée du projet et de son financement, il appartient désormais à l'assemblée de solliciter les aides financières auxquelles la commune peut prétendre auprès des différents partenaires institutionnels.

Le Maire propose donc que le conseil municipal :

- **APPROUVE le projet d'aménagement** d'un quartier intergénérationnel composé d'un volet habitat, d'équipement et d'infrastructures publiques tel qu'il a été exposé ci-dessus et **ACCEPTE** le lancement d'une première tranche d'équipements publics pour un montant de 2 500 K€,
- **VALIDE le plan pluriannuel** d'investissement pour ce montant qui s'étalera sur les exercices budgétaires 2018 à 2021 avec une première inscription au budget primitif 2018,
- **SOLLICITE** une aide financière au titre du FEADER pour le multi-accueil et pour l'espace partagé dans le cadre des mesures 7.4.a et 7.4.c de ce fonds européen,
- **SOLLICITE** également une subvention au titre du FEADER dans le cadre des aides aux opérations d'urbanisme durable,
- **SOLLICITE** un financement au titre du FEDER pour les logements sociaux aménagés dans des bâtiments publics dans le cadre des mesures 3.4.a et 3.4.c au niveau du mode de chauffage et de la performance énergétique,
- **SOLLICITE** une aide financière de l'Etat au titre de la DETR et du FSIL,
- **SOLLICITE** une subvention de l'Agence de l'Eau pour les ouvrages permettant la perméabilisation des sols (parkings drainants, noue, ...),
- **SOLLICITE** également dans le cadre de ce projet intergénérationnel novateur la CAF, la CARSAT, la CDC, la Fondation de France et tout autre partenaire qui n'aurait pas encore été dénommé dans cette liste non exhaustive,
- **S'ENGAGE**, dans le cadre du programme pluriannuel de financement approuvé ci-dessus, à prendre en charge sur les fonds propres de la collectivité la part non couverte par les subventions et les emprunts.

ADOpte A L'UNANIMITE

**N°07/2018 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF
VERSEMENT DU SOLDE DE LA PARTICIPATION
A FAMILLES RURALES (RESTO LOISIRS - FLAMINI)**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 19 décembre 2014, le conseil municipal a passé une convention d'objectifs avec Familles Rurales pour la gestion des activités en faveur de la petite enfance organisées par Resto Loisirs et la Crèche FLAMINI. Cette convention était liée au contrat "enfance-jeunesse" mis en place entre la collectivité et la CAF de 2014 à 2017.

Ce contrat, à dimension communautaire, est en cours de renouvellement pour la période 2018-2021 et ne sera pas soumis à l'approbation des élus avant la fin de cette année.

Pour permettre à Familles Rurales de disposer de la trésorerie suffisante dans l'attente de la passation de la nouvelle convention d'objectifs, le Maire propose que l'assemblée délibérante :

- **DONNE SON ACCORD** sur la poursuite des aides financières à RESTO LOISIRS sur la base des versements 2017, soit "mercredis récréatifs = 1440 €" ; "ALSH petites-vacances = 3925 €" ; "ALSH d'été = 8 190 €" ainsi qu'un complément versé en espèces pour compenser le surcoût des frais de personnel de l'association de 7200 €. Les crédits correspondants, à savoir : 20 755 €, sont inscrits au BP 2018 au compte 6574 "Subvention aux personnes de droit privé".
- **ACCEPTE** le versement du solde de la subvention 2017 qui n'a pas été versée au titre de la compensation du surcoût des frais de personnel, soit 7200 €,
- **AUTORISE** la passation d'une convention avec Resto Loisirs pour la mise à disposition de son personnel depuis septembre 2017 dans le cadre des temps d'aménagement périscolaires (TAP) et le remboursement de cette mise à disposition sur la base du taux horaire en vigueur au sein de l'association en 2017 (12,25 €/h).

ADOpte A L'UNANIMITE

N°08/2018 : PARTICIPATION AU CONCOURS NATIONAL DU PRIX DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION - 2017/2018

Le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité pour que la commune participe au Concours National du Prix de la Résistance et de la Déportation.

Cette année, le thème du concours est "S'engager pour libérer la France".

Le Maire rappelle que ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en se fondant sur les leçons historiques et civiques que leur apporte l'École. Il s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et est une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève.

Les prix sont constitués de livres offerts par le Conseil Départemental, la Mairie de NANCY, les Autorités Civiles et Militaires, les Elus, les Communes, les Associations et quelques personnes à titre individuel.

Conscient que le devoir de mémoire doit être perpétué et que le concours précité répond pleinement à cet objectif, le Maire souhaite que l'assemblée municipale :

- ✓ AUTORISE l'achat de bons dans une librairie pour une valeur de 100 € au titre de la participation communale au concours national du prix de la résistance et de la déportation,
- ✓ CONFIRME que cette subvention sera inscrite au budget primitif 2018 au compte 6574 "Subvention de fonctionnement aux associations".

ADOpte A L'UNANIMITE

N°09/2018 : RATTACHEMENT AU PROGRAMME FTTH* - Région Grand Est/Département Meurthe et Moselle

Le Maire rappelle que la Région Grand Est va procéder au déploiement de la fibre optique dès 2018 dans 7 départements, dont la Meurthe et Moselle, grâce au projet Losange. La fibre optique sera installée en priorité dans les communes rurales, et doit être accessible à l'ensemble du territoire au plus tard en 2022.

Le Maire rappelle son objectif : permettre aux habitants d'accéder à un débit internet de 100 mégas par seconde, quand aujourd'hui le réseau n'offre parfois que... 3 mégas par seconde. Les communes rurales qui ne possèdent pas actuellement de couverture suffisante seront privilégiées dans ce déploiement et, même si notre collectivité n'est pas totalement visée prioritairement dans cette opération, il est tout à fait envisageable qu'elle puisse en bénéficier dans les prochaines années.

En conséquence, le Maire souhaite que le conseil municipal :

- SOLLICITE son rattachement au programme FTTH pour permettre à notre territoire de bénéficier du déploiement de la fibre optique dans les prochaines années.
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes permettant d'officialiser cette candidature.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°10/2018 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 14 avril 2014, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite.

En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

Pas de DIA car encore en RNU

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :

- Famille DEBARD - mini caveau n°33 pour 30 ans le 16 janvier 2018

3. Esté en justice afin de défendre la commune :

Pas de contentieux

4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

LES ELUS PRENNENT ACTE DE CES DECISIONS

**A vingt-deux heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 19 février 2018 - del 01/2018 à 10/2018

Marcel TEDESCO	
Dominique RAVEY	
Michel HEQUETTE	
Anne ROZAIRE	
Pascal DURAND	
Dominique ROUSSEAU	
Michelle ARGENTON	
Marie-Claude CARDOT	
Gathy GREINER	
Philippe COUSIN	
François POIRSON	
Christine MEYER	
Patrice MOLL	
Marie-Odile CELKA	
Laurent NOISETTE	
Olivier GERARDIN	
Corinne MILBACH	
Clémence BURTIN	